Accusé de réception en préfecture 034-263401457-20231228-16-2023-DE Date de télétransmission : 03/01/2024 Date de réception préfecture : 03/01/2024



## Extrait du Registre des Délibérations

## du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 28 décembre 2023

Délibération n° 16/2023

Objet : Finances : BP 2023 - adoption de la décision modificative n°2

Présents: Mme Christine OLIVA - Mme Pierrette ARNIER - M. Claude RENAUDIN - Mme Céline CLOTET -

M. Jean-Claude SALAS - M. Laurent TEISSIER - Mme Josy BELMONTE

Représentés : /

Excusées : Mme Paule JAUME - Mme Christelle MUSICCO - Mme Valérie JUNILLON

Absents : Mme Valérie BONIOL-ALDIE - M. Jean-Claude VENDEIX

Mme Christine OLIVA rapporte l'affaire;

Considérant l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires pour les colis de Noël ainsi que des ateliers mémoire plus nombreux en comparaison à l'exercice précédent,

Je vous propose d'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

• Chapitre 011 - recettes : + 6 000.00 €

• Chapitre 65 - dépenses : + 6 000.00 €

Le budget total (budget primitif + décision modificative n°1 et 2) s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement :

94.064,64 €

- Section d'investissement :

4.505,97 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification du

Mise en ligne le 3 janvier 2024